



PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES CLUBS DÉPARTEMENTAUX DU DISTRICT DE LOIR-ET-CHER DE FOOTBALL

Le vendredi 29 septembre à Blois – Crédit Agricole Val de France

Présidence : M. Laurent LEGENDRE

Présents : Mmes Isabelle AUBREE, Christelle LOUET

MM. Jean-François CAUME, Steve CLERC, Dominique COURAULT, Jean-Michel DENONIN, Daniel GIRAUD, Tony CIZEAU, Laurent GATAY, Antonio, LORENZO, Francis LYSAKOWSKI, Michel THEVOT,

MM. Corentin LOZANO, Antoine EVRAS, Kévin SLITI, Conseillers Techniques

Mmes Laurence DARGENTOLLE, Julie LABERTHONNIERE, Secrétaires

Excusés : Mme Valérie KERJEAN

MM., Jean-Charles DELAGARDE, Dominique PATRON, Baptiste TOYER

Accueil par Mme Véronique CADOUX-CORNU, référente vie mutualiste au Crédit Agricole Val de France.

Mot d'accueil par le Président du District, M. Laurent LEGENDRE qui remercie chaleureusement les clubs, les élus et les partenaires de leur présence.

Une minute d'applaudissements est effectuée en mémoire à tous ceux qui nous ont quittés au cours de la saison afin de leur rendre hommage pour leur engagement au service du football.

Le Président informe que l'Assemblée que **le quorum statutairement exigé est atteint à 94.88 %.**

79 clubs affiliés représentant 391 voix, officiellement convoqués sont représentés.

74 clubs présents représentant 371 voix. 5 clubs absents représentant 20 voix

Le Président déclare l'Assemblée Générale ordinaire ouverte.

1 - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2023

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 1^{er} juillet 2023 est paru sur le site internet du District le 28 août 2023.

Aucune remarque n'étant formulée sur son contenu, celui-ci est adopté à la majorité (97.12 %).

2 – Présentation des comptes du District de la saison 2022/2023 :

La parole est donnée à M. Cédric SATIZELLE, du cabinet comptable Orcom et à M. Dominique COURAULT, Trésorier, pour la présentation de l'exercice 2022/2023 clos le 30 juin 2023

Présentation du compte de résultat :

Compte de résultat - Produits

	2022	2023	Variation
Licences	54 505 €	55 865 €	1 360 €
Cotisations district	8 232 €	8 301 €	69 €
Sanctions, réserves,...	75 316 €	89 204 €	13 888 €
Rassemblement U7 / U9	19 000 €	17 921 €	-1 079 €
Partenariat	15 000 €	15 500 €	500 €
Engagements compétitions	34 437 €	60 419 €	25 982 €
Subventions	151 296 €	146 184 €	-5 112 €
Reprise de prov. / Tr. de charges	25 610 €	38 419 €	12 809 €
Autres – divers	15 514 €	1 125 €	-14 389 €
TOTAL Produits d'exploitation	398 910 €	432 937 €	34 027 €



orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

Compte de résultat - Charges

	2022	2023	Variation
Charges externes	188 952 €	216 712 €	27 760 €
Impôts et taxes	5 864 €	4 823 €	-1 041 €
Salaires et traitements	194 274 €	177 675 €	-16 599 €
Amortissements et provisions	36 628 €	30 201 €	-6 427 €
Autres charges	1 832 €	3 827 €	1 995 €
TOTAL Charges d'exploitation	427 550 €	433 237 €	5 687 €



orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

Compte de résultat – suite

	2022	2023	Variation
Résultat d'exploitation	-28 641 €	-300 €	29 394 €
Résultat financier	619 €	1 673 €	1 054 €
Résultat exceptionnel	52 894 €	28 726 €	-24 168 €
EXCEDENT OU DEFICIT	24 834 €	29 981 €	5 147 €



orcom

Présentation du bilan :

Bilan - Actif

	Brut	Amort. Dépréciat.	Net au 30/06/2023	Net au 30/06/2022
Immoincorporelles	7 865 €	7 865 €	0 €	0 €
Immocorporelles	558 057 €	473 126 €	84 932 €	103 752 €
ACTIF IMMOBILISE	565 922 €	480 991 €	84 932 €	103 752 €
Autres créances	129 488 €	0 €	129 488 €	89 146 €
Valeursmob. deplacement	0 €	0 €	0 €	0 €
Disponibilités	236 020 €	0 €	236 020 €	249 638 €
Chargesconst d'avance	515 €	0 €	515 €	0 €
ACTIF CIRCULANT	366 023 €	0 €	366 023 €	338 784 €
TOTAL DE L'ACTIF	931 946 €	480 991 €	450 955 €	442 536 €



orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

Bilan - Passif

	Net au 30/06/2023	Net au 30/06/2022
Fondsassociatifs	351 001 €	326 166 €
Résultat de l'exercice	29 981 €	24 834 €
Subventions d'investissement	1 246 €	4 836 €
FONDS ASSOCIATIFS	382 228 €	355 836 €
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	10 212 €	18 560 €
Emprunt	0 €	0 €
Dettesfournisseurs, fiscales et sociales	58 397 €	39 755 €
Autres dettes	118 €	28 385 €
DETTES	58 515 €	68 140 €
TOTAL DU PASSIF	450 955 €	442 536 €



orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

Rapport du Commissaire aux comptes : CGR AUDIT présenté par M. David OUSSOU :

Sur les comptes annuels : annexe 1

Sur les conventions règlementées : annexe 2

L'Assemblée Générale adopte les comptes de l'exercice 2022/2023 à la majorité (94,3 %).

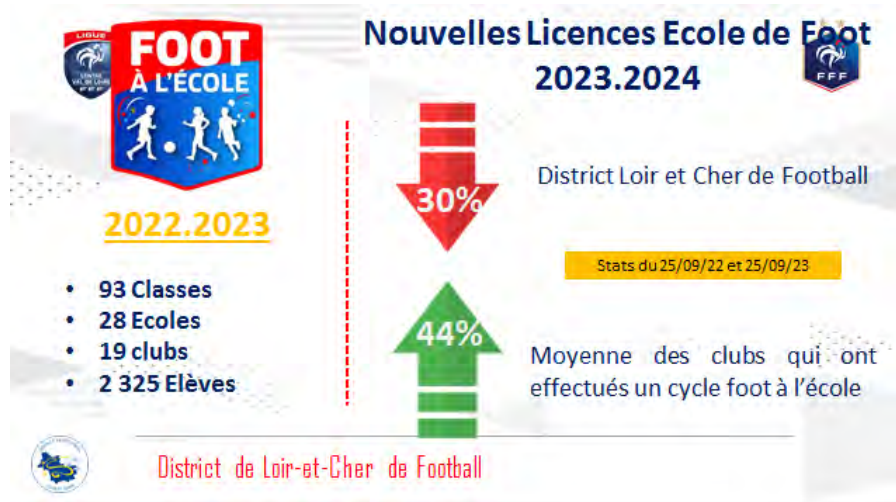
Sur proposition du Trésorier, M. Dominique COURAULT, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité (92.01 %) l'affectation du résultat de l'exercice 2022/2023 au compte « Report à nouveau ».

3 - Intervention de l'Equipe Technique Départementale

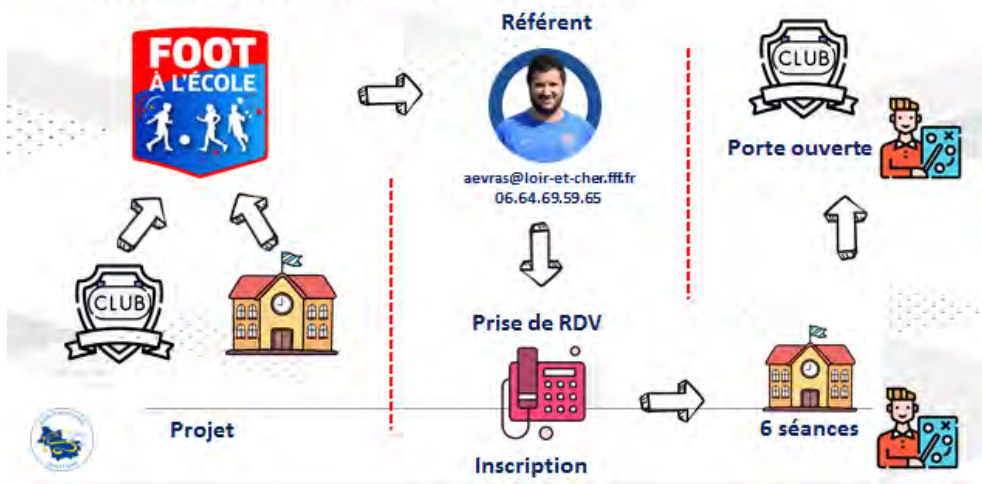
Intervention de M. Antoine EVRAS, Conseiller Technique Départemental en charge du développement de l'Animation des Pratiques

Thèmes présentés :

- Bilan du foot à l'école de la saison 2022/2023
- Nouvelle licence école de foot pour la saison 2023/2024



Protocole Foot à l'école

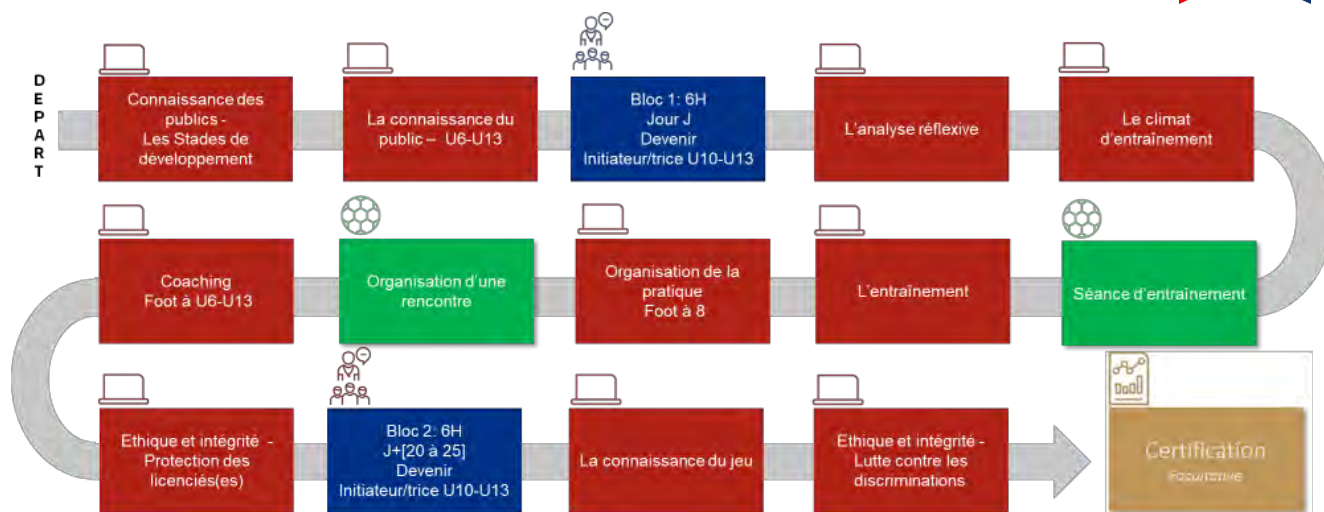


Intervention de M. Corentin LOZANO, Conseiller Technique Départemental en charge du Projet de Performance Fédérale

Thèmes présentés :

- La filière de formation des éducateurs
- Le parcours des bénévoles
- Le parcours de formation

LE PARCOURS DE FORMATION – CFI U10-U13



DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

CFI EN LOIR ET CHER

2023/2024

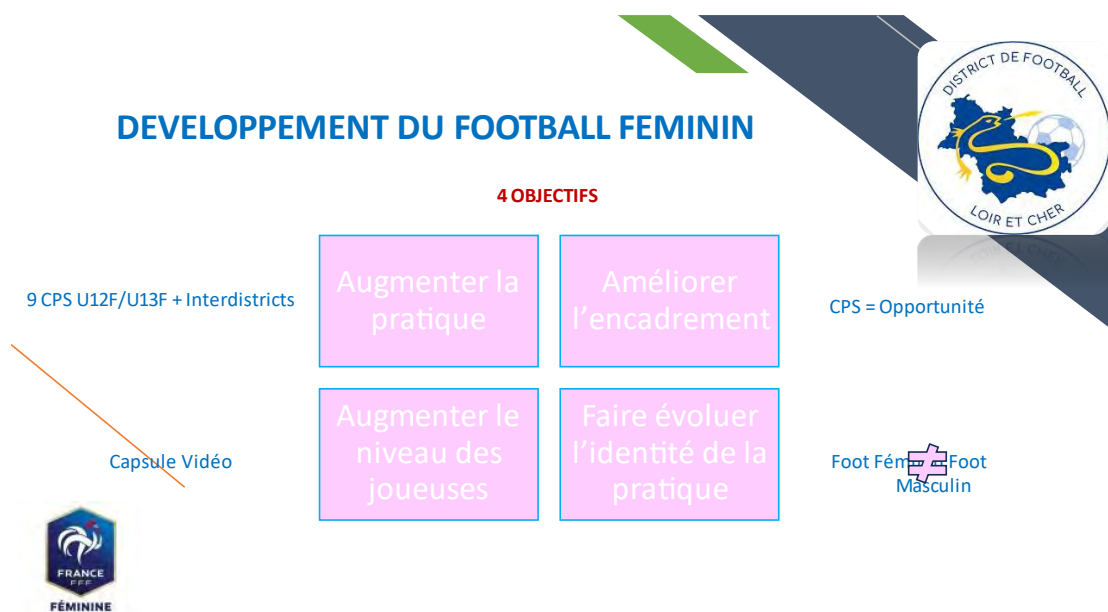
CFI	DATES	LIEU
U6-U9	L 23/10/23 et S 11/11/2023	HUISSEAU ST CLAUDE
U10-U13	V 03/11/2023 et S 02/12/2023	MONT PRES CHAMBORD
U10-U13	L 26/02/2024 et S 16/03/2023	MONDOUBLEAU
U14-U19	S 10/02/2024 et V 01/03/2024	FOUGERES
SENIORS	S 28/10/2023 et S 25/11/2023	BLOIS

Possibilité de rajouter des formations selon les besoins des clubs

District de Loir -et-Cher de Football

Intervention de M. Kévin SLITI, Conseiller Technique Départemental en charge du Développement de l'Animation du Football Féminin et des nouvelles pratiques
Thèmes présentés :

- La pratique Futsal
- Le développement du football féminin
-



4 - Remise des récompenses

Remise de maillot à chaque joueur de l'Equipe U17 Nationale du club de BLOIS FOOT 41

Remise de plaquette pour le 100ème anniversaire au club de Chitenay/Cellettes US

Remise du maillot anniversaire pour les 100 ans du club de Vouzon SC

Remise du maillot anniversaire pour les 100 ans du club de La Percheronne

Remise d'un reliquat de jeu de maillots Nike de la Fédération dans la cadre du « Fair Play » aux équipes des clubs de :

D3 : Beauce FC – Souesmes SS – Montrichard CA – Souday LS

D2 : Beauce FC – Mont/Bracieux AJS

D1 : Vineuil SP

5 – Questions diverses :

Une demande de modification de l'article 8 du règlement des Coupes départementale « Masculin » et « Féminin » a été demandée par le club de St Amand AV.

Cette modification ne pouvant être appliquée qu'au 1^{er} juillet 2024 pour la saison 2024/2025, sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale.

6 – Intervention du Président du District :

« Comme évoqué en juillet dernier, nous avons mené la saison 2022/2023 à terme et nous en sommes très heureux. L'été est passé par là et cela nous a fait du bien. La saison 2023/2024 est donc lancée. La rentrée scolaire est arrivée très vite marquant la fin des vacances pour beaucoup d'entre nous mais c'est aussi le début d'un calendrier chargé pour les événements de la rentrée des associations et du football. Pour 2024, la projection reste entourée d'incertitudes très larges liées notamment à l'évolution de la guerre en Ukraine mais également à l'évolution sociale et économique de notre pays.

Le football national dans ce paysage se refait une santé, les choses sont en ordre de marche dans les couloirs de notre fédération. Cependant le nouveau Président en la personne de M. Philippe DIALLO et le nouveau directeur en la personne de Jean-François VILOTTE, tout deux porteurs d'un discours résolument optimiste doivent nous permettre de retrouver sérénité et confiance.

Une LFA plus que tournée vers le football amateur avec M. Vincent DELORGUE à sa tête. La LFA c'est le soutien des 22 lignes et des 91 districts. La Ligue du Centre Val de Loire va bien, M. RERIOUX est ce soir le représentant du Président M. TEIXEIRA qui n'a pu se joindre à nous. L'équipe contribue chaque jour à améliorer le redressement financier de la Ligue et des projets structurants étaient présentés lors de l'assemblée générale le 16 juin dernier à Meung/Loire.

Nous pouvons donc nous féliciter notre football régional et départemental retrouve des émotions.

Le District porte toujours son projet de développement et d'actions vers les jeunes.

Le foot à l'école étant la colonne vertébrale de nos actions, le district de football totalise **12071** licenciés pour la saison 2022/2023, ce qui représente une hausse d'environ **5%** par rapport à la saison 2021/2022. J'ai de nouveau, le plaisir de vous rappeler que l'objectif de l'équipe des bénévoles du district de pour ce mandat est atteint.

Aucune autre fédération ne peut se permettre d'être à l'écoute comme nous dans les clubs. Je martels ces propos à chaque assemblée car je suis parfois lassé d'entendre que le football est malade et qu'il court à sa perte avec moins de licenciés, Ce n'est pas vrai. Nous sommes conscients que le caillou du football est le football professionnel et surtout les médias mais ce n'est pas le sport du District. Bien sûr, nous devons accepter que le reflet de la société apparaisse dans l'image de notre culture et celui-ci est plus particulièrement celui de notre loir et cher détient des vrais valeurs et permet de jouer pratiquement partout sur l'ensemble de notre territoire sur des équipements adaptés en sécurité. J'ai déjà évoqué auprès du Président de notre département qu'il faut faire un vrai programme d'action sur les synthétiques par exemple, mais ça il faut le marteler partout à tous vos élus. On ne le répètera jamais assez, le football fédère, rassemble, il est ouvert à toute et tous, soyez fiers et restons mobilisés. Le football départemental, c'est vous Mesdames et Messieurs le Présidentes et Présidents, bénévoles. Notre instance est composée de personnes qui ont en commun la passion et l'engagement pour accompagner la vie associative.

Nous maintiendrons toujours nos efforts pour vous aider. »

Le Président évoque ensuite :

- la campagne des services civique qui a été reconduite. Les clubs ont pu entamer les démarches auprès du District et de la Ligue pour les demandes de postes. Le District à recruter un jeune, Noa BOISSET, sur le programme éducatif fédéral.
- Le District a aussi engagé un jeune apprenti en la personne de Thibald CHEVET sur des missions concernant la communication.
- IR2F : une plateforme et un calendrier de formation destiné aux dirigeants et aux arbitres et aux éducateurs qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences.
- Le FAFA : Fonds d'Aide au Football Amateur pour les domaines suivants : l'emploi, la formation, l'équipement et le transport.
- ANS : Le dossier doit être constitué en début d'année civile et déposer sur la plateforme « Compte Asso ». Celui-ci est instruit au début du printemps.
- Autres aides :
 - o YEP'S, service pour les jeunes de Centre-Val de Loire entre 15 et 25 ans
 - o CAP'ASSO : aide au projet d'activité intégrant la création et/ou la consolidation d'emplois.
 - o Le chèque sport culture : aide exceptionnelle de 41 € pour les jeunes
- Les difficultés sur l'arbitrage qui persistent. Il faut former de nouveaux arbres et trouver des solutions pour encourager des jeunes à se lancer aux accompagnants. C'est aujourd'hui l'affaire de tous.

- Actions menées cette saison :
 - o Les réunions de secteur et labellisation des écoles de foot,
 - o le développement du football féminin
 - o les actions sur le foot à l'école
 - o le soutien au sport adapté
 - o le développement du futsal
 - o l'organisation des finales départementales,
 - o l'organisation des championnats
 - o les challenges
 - o la soirée de valorisation
 - o la journée nationale débutant.

Le Président rappelle que c'est la dernière année de la mandature et que l'équipe actuelle fera honneur à son engagement jusqu'à la finalité de celui-ci. L'ensemble des dirigeantes et des dirigeants des clubs de notre département devront se mobiliser pour faire acte de candidature pour administrer le football départemental. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître pour envisager un rôle dans leurs compétences au District.

Le Président remercie les partenaires de leur confiance, tous les élus des communes, les partenaires institutionnels, tous les membres du personnel, administratif et technique, l'ensemble des membres du comité directeur ainsi que tous les membres des commissions.

7 - Intervention des personnalités :

M. Michel REBRIOUX, représentant M. Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue Centre Val de Loire.

Points abordés :

Points sur la saison 2022/2023

J'ai le plaisir de vous annoncer que la Ligue Centre Val de Loire va bien et que nous allons tenir nos engagements plus tôt que prévus.

En effet lors de notre élection je vous avais demandé de la patience ! et qu'il nous faudrait au moins six saisons avant de redresser notre Ligue et ses finances.

A force de persévérance, de rigueur et de nombreux ces efforts nous avons réussi et nous vous annoncerons ces bons résultats lors de notre Assemblée Générale du 27 octobre prochain.

Je tiens à remercier les élus qui se sont impliqués dans ce projet en regrettant que certains soient aux abonnés absents.

Grâce à ces bons résultats nous allons pouvoir mettre en œuvre ou continuer à développer les actions qui ont été déjà initiées.

Mais nous avons aussi aidé nos Districts et augmenter les dotations financières qui n'ont jamais été aussi importantes.

Le Partenariat avec GROUPAMA « Les Gestes qui sauvent »

Un retard français

- 27% DE FRANÇAIS FORMÉS AUX GESTES QUI SAUVENT VS 90% DE LA POPULATION DANS LES PAYS NORDIQUES
- LA FRANCE EST L'UN DES PAYS EUROPÉENS LE PLUS EN RETARD
- LA FRANCE COMPTE CHAQUE ANNÉE 20 000 MORTS PAR ACCIDENTS DOMESTIQUES, 40 000 PAR ARRÊT CARDIAQUE ET 3 500 PAR ACCIDENTS DE LA ROUTE
- SUITE À UN ACCIDENT, LES PREMIÈRES MINUTES SONT ESSENTIELLES : RÉALISER LES GESTES DE PREMIERS SECOURS SUR UNE VICTIME EN ATTENDANT LES SECOURS, C'EST LUI DONNER 10% DE CHANCES DE SURVIE EN PLUS
- UNE PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE : UNE LOI EST VOTÉE EN FÉVRIER 2020 ET INSTAURE LE RÔLE DU « CITOYEN-SAUVETEUR ».
- LES ATTENTATS DE 2015 OU PLUS RÉCEMMENT LE CONTEXTE LIÉ À LA COVID-19 ONT RENFORCÉ LES PRISES DE CONSCIENCE FACE À L'ENTRAIDE HUMAINE



Une ambition forte pour Groupama

En septembre 2021 Groupama lance :



- Avec pour objectif de former gratuitement toutes ses parties prenantes : collaborateurs, élus, sociétaires, prospects, partenaires
- Pour atteindre à Horizon 2025 : **1 million de personnes formées**



Une formation de 2 heures

- Reconnue par l'État, la formation Gestes qui sauvent est dispensée dans le Loiret par les Sapeurs Pompiers. Elle permet à chacun de connaître les gestes à pratiquer lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations exceptionnelles comme les événements tragiques du 13 novembre 2015 à Paris ou encore du 14 juillet 2016 à Nice.
- Son objectif : empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours. À l'issue de la formation chaque participant reçoit une attestation reconnue par l'État.
- Le programme : Protection / Alerte / Hémorragie / Position d'attente / Massage cardiaque avec utilisation du défibrillateur / Position latérale de sécurité (PLS)
- La formation aux gestes qui sauvent dure deux heures et ne requiert pas de pré-requis.

Dès 10 ans, tout le monde peut suivre cette formation.

Les gestes sont simples et ne nécessitent pas d'entraînement physique.



Comment s'inscrire ?

Inscriptions et dates des sessions disponibles sur :

- www.groupama.fr

• Ou en flashant ce QR code :



Le renouvellement du bail de notre Centre Technique Régional

Comme chacun le sait le Pôle Espoirs Garçons et la formation sont installés depuis des années au Centre Technique Régional de Châteauroux et la Ligue Centre-Val de Loire y a investi sur les dix dernières années plus de 3M€ non récupérable.

Notre bail viendra à échéance à fin 2026 et il est urgent de réfléchir à l'avenir car de nouveaux investissements sont nécessaires pour travailler convenablement et accueillir nos stagiaires, comme la réfection du terrain synthétique et les chambres dans le bâtiment hébergement.

Vous me direz c'est dans trois ans, oui mais 2026 c'est bientôt et nous devons nous projeter et décider de certains investissements.

Pour mener à bien cette réflexion nous avons constitué deux groupes de travail pour :

- Un groupe de travail pour négocier avec le Propriétaire du Centre Technique Régional le nouveau bail avec la prise des charges des travaux à effectuer,
- L'autre : pour travailler avec la résolution d'installer sur un site unique toutes les entités de l'association, actuellement réparties sur trois lieux, est l'enjeu fondamental du projet. Réunir sur un seul site, les unités de formation, d'administration, d'hébergement et de restauration, s'impose face aux réalités économiques et écologiques d'aujourd'hui. Nous sommes en discussion avec la Métropole d'Orléans.

A ce jour, je ne peux pas vous en dire plus mais vous voyez il y a du travail sur la planche car nous devons présenter ces projets et les Clubs devront lors d'une prochaine AG valider soit la reconduction d'un nouveau bail à Châteauroux ou nous donner votre accord pour ce nouveau projet de construction.

Vous comprendrez l'importance du redressement financier de notre Ligue, de sa bonne santé et d'avoir des fonds propres pour négocier d'éventuelles aides.
Je vais vous présenter ce projet :

CONTINUITÉ AU CENTRE TECHNIQUE RÉGIONAL
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

Rendez-vous avec les élus locaux :
Engagement du 11 Juillet

Engagement pris par :
Propriétaire : Blanche de Fontarce, le Département de l'Indre et Châteauroux Métropole.

Travaux envisagés :
Réhabilitation du bâtiment d'hébergement ;
Prise en charge à 80 % du changement de revêtement du terrain synthétique ;
Pas d'augmentation du loyer sur le prochain bail => durée 10 ans et **après ?**
-> Question à poser au sujet de la cuisine et de la salle de restauration.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ACTUELLE
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

Création en 1997 sur la structure Fondation Blanche de Fontarce à Châteauroux.

Le CTR accueille le Pôle Espoirs Masculins, l'Institut Régional de Formation de Football ainsi que des manifestations internes à la Ligue (sélections, stages...).

Accueil de stages de préparation, team building, rassemblement et événement associatif...



CHIFFRES CLÉS

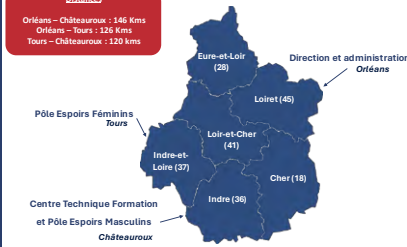
- 7 HECTARES DE SURFACE
- 30 000 UTILISATEURS / AN
- 200 JOURS DE FORMATION / AN
- 8 ÉVÉNEMENTS SPORTIFS / AN

PROJET ORLÉANAIS : CONSTAT GÉOGRAPHIQUE ACTUELLE
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

Localisation des sites utilisés par la LCVL

Distances

- Orléans – Châteauroux : 146 Kms
- Orléans – Tours : 126 Kms
- Tours – Châteauroux : 120 Kms



PROJET ORLÉANAIS : CONSTAT GÉOGRAPHIQUE ACTUELLE
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

Composition des Sites
Positionnement des Services et des Personnels

- Direction-Administration à Orléans :**
22 personnes dans un bâtiment de type administratif
- Centre Technique-Formation-Pôle Espoirs Masculins Châteauroux :**
22 personnes (11 CTR ; 7 Formation ; 4 Pôle Espoirs)
Bâtiment de type administratif et un étage de locaux de formation
Bâtiment hébergement avec salles éducative et médicale
Bâtiment restauration
Bâtiment vestiaires-sanitaires en commun avec le gymnase
Terrains et équipements sportifs
- Pôle Espoirs Féminins à Tours :**
4 personnes dans des bureaux dans un bâtiment du TFC
Hébergement - restauration - équipements

NOUVEAU PROJET
CENTRE TECHNIQUE RÉGIONAL

Complexe Sportif de l'ASPTT Orléans – La Petite Mairie – St-Cyr-en-Val (45300)



CRÉATION D'UN SITE UNIQUE : UNICITÉ DES LIEUX



PROJET ORLÉANAIS : INTÉRÊTS D'UN SITE UNIQUE
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

L'objectif du regroupement des entités Ligue
Recentrer les activités de la Ligue est un élément fondamental qui répond aux exigences de coordination et de déplacements des acteurs du football et des instances

Sur un seul et unique site La ligue CVL est une
"véritable force du Football au cœur de la Région Centre Val de Loire"

Pôles Espoirs Féminins et Masculins,
Pôle formation des acteurs du Football
Services administratifs

Unis au service des clubs et du football de la LCVL

PROJET ORLÉANAIS : AUTOUR D'UN SITE COMMUN
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL



- Regroupement des Services**
Concentration d'utilisation des services pour les clubs
Centralisation des lieux pour les stagiaires
Cohérence de fonctionnement des pôles espoirs
Harmonie dans l'emploi des personnels
- Mutualisation des Moyens**
Personnels
Compétences
Locaux
Installations sportives
- Economie interne**
Gestion des déplacements
Optimisation du temps de travail et qualité de vie du personnel (risque sur la route, temps passé en famille)
Composition de la flotte des véhicules
Simplification de l'entendance des biens et matériels

NOUVEAU PROJET
CENTRE TECHNIQUE RÉGIONAL



ACCÈS ET ÉQUIPEMENTS AUTOUR DU SITE



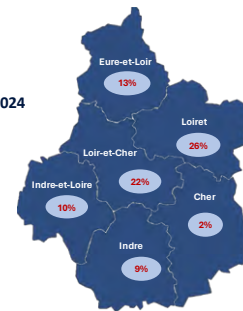


Exemple d'utilisation du CTR: Les formations

RÉPARTITION RÉGIONALE DES STAGIAIRES
DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES (BMF - BEF)



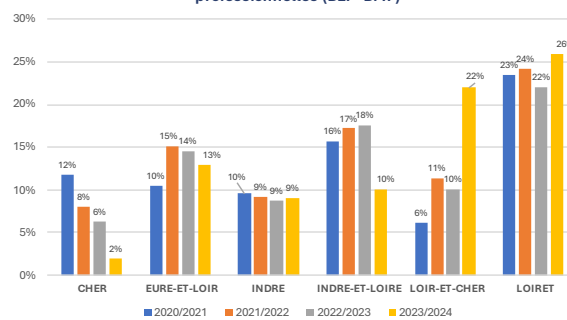
SAISON 2023-2024



RÉPARTITION RÉGIONALE DES STAGIAIRES
DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES (BMF - BEF)



Évolution de la répartition régionale des formations professionnelles (BEF - BMF)



M. Joël DEBUIGNE, Président du CDOS :

Le Président est très heureux d'être présent ce soir et remercie toutes les personnes qui lui ont adressé des messages lors de sa convalescence. Il félicite le District pour sa présentation comptable. Il revient sur les chiffres concernant les licences qui stagnent sans une grosse évolution notamment chez les jeunes, et c'est là l'importance de faire la formation au niveau des écoles. La condition est qu'il faut que les enseignants aussi soient d'accord ce qui n'est pas toujours le cas.

Après le covid, il a été constaté une baisse sensible des bénévoles avec expérience et la pénurie concerne surtout des bénévoles qui prennent des responsabilités pour faire des futurs trésoriers, secrétaires ou Présidents.

Le Président revient sur l'aide pour les licences (chèque sport culture) et invite les clubs à contacter le CDOS pour les autres aides disponibles.

En tant que maire de Huisseau/Cosson, il exprime sa joie de voir le club local en pleine expansion.

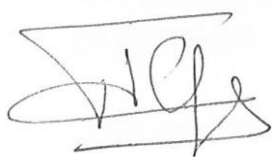
La difficulté est que la dotation des collectivités est de plus en plus faible et la construction de nouveaux équipements (gymnase) reste compliqué mais cela devrait s'améliorer dans les années à venir.

Pour les jeux olympiques de 2024, la flamme passera dans le département, le parcours est à l'étude. Des noms pour être porteur de la flamme ont été proposés, nous attendons la validation pour diffuser leur identité mais ce n'est pas obligatoirement un sportif de haut niveau, ce sont des personnes qui ont fait quelque chose de remarquable. Dès que le programme sera connu, le milieu sportif sera invité et sollicité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 21 h 50.

Le Secrétaire Général

Tony CIZEAU



Le Président du District

Laurent LEGENDRE





*Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier*

SAS CGR AUDIT
Audit, Conseil, Expertise



Cabinet Gilles Royer
Expertise & Audit

DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL

3, Rue Albert Camus
41000 BLOIS

Exercice du 1er Juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes annuels

SAS CGR AUDIT – 1 Rue Champollion - 18000 BOURGES - SIRET : 814 574 984 00013
Tél : 02 48 70 47 60 - Fax : 02 48 68 01 77 - Port. : 06 88 24 45 59 - e-mail : cgr-audit@protonmail.com
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL

Siège social : 3 Rue Albert Camus
41000 BLOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2022 à la date de l'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association décrites dans l'annexe concernant la détermination des provisions pour risques et charges, des produits à recevoir ainsi que l'évaluation des créances clubs et des charges à payer sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent,

prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 26 Septembre 2023

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER



Compte rendu de travaux

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **Association DISTRICT DE LOIR ET CHER DE FOOT** relatifs à l'exercice du **01/07/2022** au **30/06/2023** qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	450 955 euros
Chiffre d'affaires :	187 916 euros
Résultat net comptable :	29 981 euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à BLOIS
Le 19/09/2023

COCUELLE Vincent
Expert-Comptable

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Bilan Actif

		30/06/2023		30/06/2022	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions brevets droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles (1)		7 865	7 865		
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		38 981	6 627	32 355	33 348
Constructions		169 786	169 786		
Installations techniques, mat. et outillage indus.		22 293	20 539	1 754	2 123
Autres immobilisations corporelles		321 176	276 173	45 003	59 100
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations		5 820		5 820	5 680
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					3 500
TOTAL (I)		565 922	480 991	84 932	103 752
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et Acomptes versés sur commandes		4 000		4 000	
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés		171		171	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		125 317		125 317	89 146
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES		236 020		236 020	249 638
Charges constatées d'avance		515		515	
TOTAL (II)		366 023		366 023	338 784
COMPTES DE REGULARISATION					
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)		931 946	480 991	450 955	442 536
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					3 500
(3) dont à plus d'un an					

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGEOIS

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

Bilan Passif

		30/06/2023	30/06/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	119 247	119 247
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	231 753	206 920
	Excédent ou déficit de l'exercice	29 981	24 834
	Total des fonds propres (situation nette)	380 981	351 000
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 246	4 836
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 246	4 836
	Total des fonds propres	382 228	355 836
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	10 212	18 560
	Total des provisions	10 212	18 560
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	6 664	4 818
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 409	11 835
	Dettes des legs ou donations		1 041
	Dettes fiscales et sociales	24 324	22 061
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	118	28 385	
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	58 515	68 140
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	450 955	442 536
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	29 981,27	24 833,53
	(1) Dont à moins d'un an	58 515	68 140
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		30/06/2023	30/06/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	171 291	157 053
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	16 625	30 513
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	146 184	151 296
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	38 419	25 610	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	60 418	34 437	
Total des produits d'exploitation	432 937	398 910	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	8 935	8 376
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	207 777	180 576
	Aides financières	1 000	
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 823	5 864
	Salaires et traitements	129 956	140 672
	Charges sociales	47 719	53 602
	Dotation aux amortissements et dépréciations	19 989	18 068
	Dotation aux provisions	10 212	18 560
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges	2 827	1 832
	Total des charges d'exploitation	433 237	427 550
RESULTAT D'EXPLOITATION	(300)	(28 641)	

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Compte de Résultat

2/2

	30/06/2023	30/06/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION	(300)	(28 641)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 673	646
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	1 673	646
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		26
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		26
RESULTAT FINANCIER	1 673	619
RESULTAT COURANT avant impôts	1 373	(28 021)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	25 137	53 625
Sur opérations en capital	3 589	3 589
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	28 726	57 214
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		4 320
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		4 320
RESULTAT EXCEPTIONNEL	28 726	52 894
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	118	39
TOTAL DES PRODUITS	463 336	456 770
TOTAL DES CHARGES	433 355	431 936
EXCEDENT ou DEFICIT	29 981	24 834
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	33 210	35 040
Bénévolat		
TOTAL	33 210	35 040
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole	33 210	35 040
TOTAL	33 210	35 040

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01

SIRET : 814 574 984 00013

Règles et Méthodes Comptables

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 7
SIRET : 814 574 984 00013

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

Le "District de Loir et Cher de Football" est une association déclarée, créée avec l'accord de la Fédération française de football "la F.F.F.". Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 ainsi que par les textes législatifs et réglementaires applicables, y compris ceux relatifs à l'organisation du sport en France.

Le District a pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
- de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts et ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du football dans le Territoire.

Moyens mis en œuvre et ressources

Le District respecte les règles déontologiques du sport établies par le Comité National Olympique et Sportif Français ainsi que les statuts et règlements établis par la FFF. Le District jouit d'une autonomie administrative, sportive et financière pour tout ce qui n'est pas contraire aux statuts et règlements de la FFF et de la "Ligue Centre Val de Loire de Football".

Le District exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et les règlements.

Les ressources du District sont constituées par :

- les cotisations de ses membres,
- les droits d'engagement des Clubs dans les compétitions officielles du District,
- la quote-part revenant au District sur le prix des licences ou autres imprimés officiels fournis par la FFF,
- les recettes provenant, en tout ou partie, des matches disputés et autres manifestations organisées sur le Territoire,
- des subventions, ristournes, partenariats divers, dons et legs de toute nature qui lui sont attribués,
- des amendes et droits divers,
- des revenus des biens et valeurs qu'il possède ou serait amené à posséder,
- de toutes autres ressources instituées par l'un des organes du District.

Règles et Méthodes Comptables

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2023 par les dirigeants de l'association.

Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts

Règles et Méthodes Comptables

rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 20 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et Méthodes Comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 10 212 euros

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 64 ans
- progression moyenne annuelle des salaires : 2%
- taux d'actualisation : 3.80 %
- taux de charges sociales moyen : 45%

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURG
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 01
SIRET : 814 574 984 00013

Immobilisations

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 30/06/2023
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virent p.à p. Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres	7 865				7 865
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 865				7 865
CORPORELLES					
Terrains	38 981				38 981
Constructions sur sol propre	169 786				169 786
sur sol d'autrui					
instal. agencet aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels	22 293				22 293
Instal., agencement, aménagement divers	105 264				105 264
Matériel de transport	64 124				64 124
Matériel de bureau, informatique et mobilier	147 260		4 529		151 788
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	547 708		4 529		552 237
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations	5 680		140		5 820
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	3 500			3 500	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 180		140	3 500	5 820
TOTAL	564 754		4 669	3 500	565 922

Amortissements

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	7 865			7 865
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 865			7 865
CORPORELLES				
Terrains	5 633	994		6 627
Constructions sur sol propre	169 786			169 786
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	20 170	369		20 539
Autres instal., agencement, aménagement divers	63 792	6 270		70 062
Matériel de transport	52 177	8 624		60 801
Matériel de bureau, mobilier	141 578	3 732		145 310
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	453 136	19 989		473 125
TOTAL	461 002	19 989		480 991

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires	18 560	10 212	18 560	10 212
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	18 560	10 212	18 560	10 212
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations				
{ incorporelles				
{ corporelles				
{ legs ou donations				
{ des titres mis en équivalence				
{ titres de participation				
{ autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients, usagers				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL	18 560	10 212	18 560	10 212
Dont dotations et reprises				
{ - d'exploitation		10 212	18 560	
{ - financières				
{ - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers	171	171	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, entités affiliées	11 835	11 835	
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	113 482	113 482	
Charges constatées d'avance	515	515	
TOTAL DES CREANCES	126 003	126 003	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

	30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	27 409	27 409		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	13 276	13 276		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 791	10 791		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	257	257		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées	6 664	6 664		
Autres dettes	118	118		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	58 515	58 515		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

	30/06/2023
Total des Produits à recevoir	47 267
Autres créances	47 267
Produits à recevoir	47 267

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Charges à payer

		30/06/2023
Total des Charges à payer		24 642
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 215
Fournisseurs - fact. non parve	6 215	
Dettes fiscales et sociales		18 309
Provisions congés payés	13 276	
Charges sur congés payés	5 033	
Autres dettes		118
Charges à payer	118	

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 30/06/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2023
Fonds propres sans droit de reprise	119 247				119 247
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	206 920	24 834			231 753
Excédent ou déficit de l'exercice	24 834	(24 834)	29 981		29 981
Situation nette	351 000		29 981		380 981
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	4 836			3 589	1 246
Provisions réglementées					
TOTAL	355 836		29 981	3 589	382 228

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 674 984 00013

Concours publics et subventions

30/06/2023	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation			35 025		111 159	146 184
Subventions d'investissement						
TOTAL			35 025		111 159	146 184

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 7
 SIRET : 814 574 984 00013

Evaluation des contributions volontaires en nature

	Répartition par nature de produits	30/06/2023	30/06/2022
Dons en nature			
Prestations en nature			
Temps passé par les bénévoles (commissions, visites,...)		33 210	35 040
Bénévolat		33 210	35 040
	Total	33 210	35 040
	Répartition par nature de charges	30/06/2023	30/06/2022
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
Temps passé par les bénévoles : 2 214 heures valorisées à 15 € de l'heure		33 210	35 040
	Total	33 210	35 040
			18

Effectif moyen

30/06/2023

Interne

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures

Professions intermédiaires

Employés

Agents de maîtrise

TOTAL

1

3

4

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGEOIS

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 7

SIRET : 814 574 984 00013



Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier

SAS CGR AUDIT

Audit, Conseil, Expertise



Cabinet Gilles Royer
Expertise & Audit

DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL

3, Rue Albert Camus
41000 BLOIS

_

Exercice du 1er Juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées

SAS CGR AUDIT – 1 Rue Champollion - 18000 BOURGES - SIRET : 814 574 984 00013
Tél : 02 48 70 47 60 - Fax : 02 48 68 01 77 - Port. : 06 88 24 45 59 - e-mail : cgr-audit@protonmail.com
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL

Siège social : 3 Rue Albert Camus
41000 BLOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

1) Remboursement des frais de déplacement des administrateurs

Personnes concernées :

L'ensemble des membres du Comité directeur

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2023, les frais de déplacement des membres du Comité directeur se sont élevés à 17 211 euros. Ils ont fait l'objet d'un abandon total par les bénéficiaires.

2) Mises à disposition de personnel par la Ligue

Personnes concernées :

Monsieur Laurent LEGENDRE Président du District du Loir et Cher et Membre du comité directeur de la Ligue du Centre-Val de Loire

Modalités :

La Ligue du Centre-Val de Loire de Football a mis à disposition de votre association sur l'exercice 2022-2023 :

- Un conseiller technique départemental, monsieur MORIN jusqu'à sa démission intervenue au cours de l'exercice
- Un second conseiller technique départemental, monsieur LOZANO, remplaçant de monsieur MORIN

Ces mises à disposition s'achèveront à l'issue de la saison sportive 2022-2023 soit le 30 juin 2023.

Suite à ces mises à disposition la Ligue du Centre-Val de Loire a facturé à votre association 16 488 euros.

3) Mise à disposition de personnel par le District du Loir et Cher

Personnes concernées :

Monsieur Laurent LEGENDRE Président du District du Loir et Cher et Membre du comité directeur de la Ligue du Centre-Val de Loire

Modalités :

Le District du Loir et Cher a mis à disposition auprès de la Ligue de Centre-Val de Loire sur l'exercice 2022-2023 un employé en qualité de Cadre Technique, monsieur EVRAS.

Cette mise à disposition s'achèvera à l'issue de la saison sportive 2022-2023 soit le 30 juin 2023.

Suite à cette mise à disposition le District du Loir et Cher a facturé à la Ligue du Centre-Val de Loire de Football un montant de 12 195 euros.

Fait à Bourges, le 26 Septembre 2023

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Royer', with a large, sweeping initial 'G' and a vertical line through the 'o'.